

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 29 mars 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 avril 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VENTE D'UN TERRAIN DE 22 000 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LES PIERRAILLEUSES (GRANZAY-GRIP/T SAINT-SYMPHORIEN) A LA SOCIETE FINALTRA

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Michel PANIER à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Fabrice DESCAMPS, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Josiane METAYER, Michel PANIER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190412-C43-04-2019-DE
Date de télétransmission : 17/04/2019
Date de réception préfecture : 17/04/2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 8 AVRIL 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VENTE D'UN TERRAIN DE 22 000 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LES PIERRAILLEUSES (GRANZAY- GRIPT/SAINT-SYMPHORIEN) A LA SOCIETE FINALTRA

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les lettres d'intention d'acquérir de Monsieur Jean-Thomas SCHMITT, Directeur Général, des 29 octobre 2018 et 20 février 2019,

Vu l'avis d'estimation de France Domaine du 5 mars 2019,

La société FINALTRA (Financière Alsacienne de Transport) est la holding d'animation du groupe HEPPNER.

Le groupe HEPPNER est l'un des premiers organisateurs indépendants de transport et de logistique, en France et à l'International. Acteur dans ce secteur depuis plus de 90 ans, le groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 700 millions d'euros et compte plus de 3.100 collaborateurs répartis sur plus de 70 sites en France.

La société souhaite aujourd'hui transférer ses activités niortaises sur le Parc d'Activités "Les Pierrailleuses" dont les travaux d'aménagement de la phase 2 sont actuellement en cours.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais cède à la société FINALTRA, un terrain de 22 000 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Pierrailleuses" (Granzay-Gript / Saint-Symphorien), dans les conditions précisées ci-après :

Acquéreur :

Société FINALTRA,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Thomas SCHMITT,

Domiciliée 112/120, rue Vaillant Couturier – 93130 NOISY-LE-SEC

Désignation du bien :

Terrain de 22 000 m² environ (identifié îlot n°25 sur le plan d'aménagement annexé), à détacher de la parcelle cadastrée ZX0083 (Saint-Symphorien), située sur le Parc d'Activités "Les Pierrailleuses", dont la phase 2 est actuellement en cours d'aménagement.

Destination du bien :

Réalisation d'un bâtiment logistique d'une surface de 3 384 m² environ, destiné au transfert du site Niortais du groupe HEPPNER, actuellement domicilié Parc d'Activités de "Saint-Jeanne" à Niort.

Accusé de réception en préfecture
Saint-Jeanne - Niort
C43-04-2019-DE
Date de télétransmission : 17/04/2019
Date de réception préfecture : 17/04/2019

Modalités de la cession :

Le prix de vente, fixé à 20,00 € HT/m², sera appliqué à la surface vendue.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Erreur ! Nom de fichier incorrect. Les sommes résultant de cette vente, estimées à 440 000,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la société FINALTRA, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Thomas SCHMITT, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, un terrain de 22 000 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Pierrailleuses" (Granzay-Gript / Saint-Symphorien), selon les modalités de cession précisées ci-dessus ;
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 521 620,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 440 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 81 620 €) ;
- Conditionner cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappeler que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190412-C43-04-2019-DE
Date de télétransmission : 17/04/2019
Date de réception préfecture : 17/04/2019